



Caractéristiques des moyens mis en œuvre

Une organisation au service des actions...Des actions au service des publics...

L'Association est organisée autour d'un siège administratif, de pôles d'activité opérationnels sous la conduite des directrices de pôle et de service rattachés dans leur animation à la direction générale.

Depuis 1998, date à laquelle l'Association a été organisée à partir d'un modèle classique : une direction, des chefs de service... la direction en poste qui est aujourd'hui une direction générale s'est employée à construire un service administratif et comptable rattaché à la direction de l'association. L'achat de locaux pour implanter ce service qui va devenir le siège de l'association a permis à ESPERER 95 d'asseoir une organisation quasi définitive.

Ainsi, le siège social de l'Association ESPERER 95 tel qu'il a été pensé, souhaité et configuré lors de la démarche de restructuration engagée en 1998 et tel qu'il est organisé aujourd'hui est l'organe pivot et centralisateur qui gère l'ensemble des ressources financières, administratives et humaines des secteurs et des activités de l'association. La direction générale a la responsabilité de la vie associative, de l'élaboration et du suivi des projets d'établissements et de service et des nouveaux projets, de la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences, des procédures budgétaires des établissements sociaux, de la communication et des relations externes. Sous le contrôle du conseil d'administration, elle veille à la cohérence des actions menées, entre elles et avec le projet associatif.

Les services administratifs et comptable du siège apportent aux services, les moyens partagés suivant : comptabilité, contrôle de gestion, établissement des comptes et des bilans annuels, gestion courante des ressources humaines, gestion des achats et des loyers, régie sociale, suivi des outils informatiques et des outils de communication.

Les différents pôles, structures ou services sont conduits par des directrices/teurs de pôle et chefs de service qui ont délégation pour assurer de manière autonome le fonctionnement et la mission spécifique dévolue à leur service ainsi que l'accompagnement ou la prise en charge des résidents ou publics hébergés ou pour lesquels s'exerce un mandat judiciaire, mais le siège apporte au quotidien la logistique qui permet le bon fonctionnement des services (résolution techniques des problèmes, maintenance, petites réparations, livraison des commandes, décisions...).

Cette organisation permet aux services, même si leurs responsables ont pour mission d'organiser le fonctionnement administratif, d'être déchargés au maximum de tâches administratives (gestion des contrats de travail...) et de se consacrer au mieux à l'intervention auprès des publics et à ce qui la conditionne.

Le siège est donc au sein de l'Association une entité réelle de travail.

CARACTERISTIQUES DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	PRESENTATION, DESCRIPTIF...
Territoires d'interventions	Implantée dans le Val d'Oise et sur le département des Yvelines (antenne du service de placement extérieur du pôle Socio-judiciaire, l'Association agit prioritairement sur le territoire du Val-d'Oise. Elle peut toutefois comme elle l'a fait sur le 78, développer des actions nouvelles dans des départements voisins lorsque des besoins dans le champ de ses compétences y apparaîtront manifestes (exemple du placement extérieur sur les Yvelines). Elle veillera alors à adapter sa gouvernance pour maintenir un principe de proximité.

Sites d'activité	L'Association gère 16 sites d'activité (15 sur le 95 et 1 sur le 78).
Différents agréments administratifs, habilitations et conventions de l'Association	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique pour ses activités suivantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement social des personnes pour faciliter leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, - L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable, - La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2. • <u>Au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative pour ses activités suivantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - La location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L442-8-1. - La location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitation s à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20. - La location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale - La location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionnée au 8° de l'article L.421-1, au 11^{ème} alinéa de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3 - La location de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2. • Habilitation de la Cour d'appel, au titre des mesures exercées sur le champ pré-sentenciel (contrôle judiciaire socio-éducatif, enquête de personnalité, sursis mise à l'épreuve) • Habilitation aux fonctions de Délégué du Procureur de la République et de Médiateur Pénal. • Habilitation et inscriptions sur la liste des travaux d'intérêt général • Agrément loi DALO • Agrément de domiciliation au titre du : RSA, CMU, AAH, APA, AAM..., la délivrance d'un titre national d'identité, l'inscription sur les listes électorales et l'aide juridique • Déclaration d'activité comme prestataire de formation pour son service emploi et d'insertion AISE • Lettre de mission au titre d'opérateur SIAO Urgence • Convention partenariale et financière avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris sur la mesure de placement extérieure individuelle et le chantier d'insertion PPSMJ • Conventions avec la DDCS au titre des dispositifs d'urgence et veille sociale • Convention avec : le Conseil Régional, le Conseil Général, ACSE pour le FIPD, la CACP, la CAF, la ville de Cergy...

<p>Protocoles ou conventions de travail avec les partenaires institutionnels ou associatifs</p>	<p><u>Principaux protocoles ou conventions de travaux existants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Avec les chefs de juridiction</u> → protocole relatif au Contrôle Judiciaire Socio Éducatif (CJSE). - <u>Avec les Juges de l'Application des Peines</u> → protocole relatif à la mesure de Sursis avec Mise à l'Épreuve (SME). - <u>Avec les magistrats de l'application des peines et du SPIP</u> → protocole relatif à la mesure de Placement Extérieur(PE). - <u>Avec des associations gérant des structures d'hébergement (FJT, foyer d'hébergement ...)</u> → conventions liées à l'hébergement des personnes en aménagement de peine et l'identification des missions et interventions respectives - <u>Avec le SPIP du 95</u> → convention liée à un dispositif d'hébergement évitant « les sorties sèches » de prison, convention liée à l'accueil des publics sous main de justice suivis par le SPIP sur le service AISE... - <u>Avec les CSAPA DUNE et ANPAA</u> → sur des suivis conjoints, la mise en place de consultations avancées, la mise en œuvre de l'obligation de soins - <u>Avec le Centre Hospitalier de Pontoise et la Croix Rouge</u> → sur la pris en charge des publics SDF - <u>Avec l'Espace de médiation éducatives et familiales (EMEF) de la sauvegarde 95</u> → sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales - <u>Avec l'ensemble des partenaires du SIAO</u> - <u>Avec Sodexo Justice Services</u> → sur l'accompagnement des publics en aménagement ou en fin de peine - <u>Avec RSF 3F et ESH</u> → mise en place d'actions à visée thérapeutique pour les publics de la rue afin de faciliter leur accès à l'hébergement - <u>Avec la Sauvegarde 95</u>→ sur 13 axes de travail dont l'accompagnement des jeunes majeurs sous-main de justice dans le cadre de la prévention de la récidive - <u>Avec Tilt Services (Association intermédiaire)</u> → sur la mise à disposition de salariés en insertion
<p>Les outils de communication de l'association</p>	<p>Son site internet (www.esperer-95.org) entièrement reconfiguré en février 2015, ses plaquettes de présentation de ses activités ou de ses dispositifs, son dossier de presse, ses rapports d'activité (rapport général et rapport pour chaque activité) qu'elle produit chaque année, le bulletin d'informations et de liaison du SIAO.</p> <p><u>En interne</u> : sa lettre d'information trimestrielle « LIAISON » à destination des salariés, des administrateurs, des bénévoles et des adhérents</p>
<p>Les outils de gestion du personnel et de ressources humaines</p>	<p>Le plan de formation, les entretiens professionnels, les entretiens d'évaluations, le registre du personnel, le règlement intérieur du personnel, les fiches de postes, les plannings de travail, plan hommes/femmes, l'accord d'entreprise des séniors, rapport annuel unique, le cahier de procédures des services généraux...</p>
<p>Les outils liés à la sécurité des personnels et</p>	<p>Document unique d'évaluation des risques professionnels, le classeur des fiches d'incidents, le registre de sécurité et de suivi des interventions de maintenance sur chaque site de travail, le bilan d'hygiène et sécurité des conditions de travail...</p>

<p>La politique d'accueil de stagiaires et d'étudiants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Association est terrain de stage sur l'ensemble de ses services. Elle est agréée site qualifiant, accueille principalement de nombreux stagiaires, issus des différents centres de formation aux carrières et formations qualifiantes du secteur social (filiales : AS, ES, animateur, DEFA, CESF, psychologue...) et intervient par ailleurs dans les épreuves de sélection et jury sur la formation d'éducateur. - ESPERER 95 accueille aussi des stagiaires issus d'autres cursus : auditeurs de justice en formation à l'ENM, conseillers Pénitentiaires en Insertion Professionnelle en formation à l'ENAP... - Enfin, l'Association accueille des étudiants dans le cadre de différentes recherches
<p>La politique d'accueil de bénévoles</p>	<p>L'Association accueille des bénévoles qui sont intégrés aux côtés des équipes des services. Cette intervention qui ne se substitue pas aux interventions professionnelles des salariés apporte une plus value à la prise en charge des publics. L'intervention des bénévoles est encadrée par un livret d'accueil composé notamment d'une chartre du bénévolat.</p>
<p>L'intervention sur des formations</p>	<p>Des salariés de l'Association interviennent régulièrement comme formateurs ou intervenants sur différentes formations : à l'ENM sur les aménagements de peines, au centre de formation de Citoyens et justice pour assurer des sessions de formations sur : la mesure de sursis avec mise à l'épreuve, la mesure de placement extérieur...</p>
<p>L'organisation de débats publics et table rondes</p>	<p>ESPERER 95 organise régulièrement dans le cadre de ses Assemblées Générales ou en partenariat avec différentes structures (notamment avec le cinéma UTOPIA...) des débats publics aux fins de porter témoignage des situations d'exclusions auprès des citoyens et des responsables politiques.</p>